

**Commission “Sécurité Environnement” du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT**

**PROCES VERBAL**

**REUNION DU 09 DECEMBRE 2021**

Mno,

Invité(s):

Monsieur Marc NOEL – MGE - SynPet  
Monsieur ÖZÜER Cer – CEO SynPet

Présents:

Madame Anne-Marie BERTONI, LES TROUS VERTS Effectif - VILLEROT  
Madame Geneviève FINET, I.D.E.A. Directrice Infrastructures Economiques - MONS  
Madame Gaëlle HUBERT, PRINCE ERACHEM Responsable environnement - SAINT-GHISLAIN  
Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS Effectif - HAUTRAGE  
Monsieur Olivier JENART, RENEWI BELGIUM SHEQ Advisor - VILLEROT  
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W. Attaché qualifié - MONS  
Monsieur Philippe STEVENART, YARA Tertre S.A. HESQ Manager - TERTRE  
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement -  
Province du Hainaut, Président.  
Monsieur Claude RIFAUT, ADVACHEM Directeur - TERTRE  
Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE Eco-Conseillère - TERTRE  
Madame Graziella STINCHEDDU-GILMONT, Riveraine - VILLEROT  
Monsieur Stefaan VERSCHUERE, COMFORT ENERGY Directeur Général - HASSELT  
Monsieur Fessel BENJELLOUN, RAM - S.P.W. – NAMUR  
Madame Anne-Sophie PYPE, PROVINCE DE HAINAUT Bureau de Sécurité - MONS

Excusés:

Monsieur Guy LELOUX, BAUDOIR  
Monsieur Jean-Paul RENIER, ADMINISTRATION COMMUNALE Planu Saint-Ghislain - TERTRE  
Monsieur Rudy BUREAU, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin - SIRAUT  
Monsieur Frédéric ERGOT, DIRECTION DES RISQUES CHIMIQUES - BRUXELLES

## **Premier point:**

### **Accueil, approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Le président ouvre la séance, informe l'assemblée des mesures de précautions en vigueur en raison de la situation actuelle et signale les personnes excusées.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la réunion du 09/09/2021 est approuvé et peut être rendu public sur le site de la Ville.

Pour votre information, à la demande du représentant de la Direction des eaux souterraines du SPW ARNE, Monsieur LEBRUN, signalant qu'il en saura nettement plus sur le programme détaillé de l'étude début janvier 2022, le point prévu ce 9 décembre à savoir "Evaluation de l'état qualitatif des nappes aquifères en aval du zoning de Tertre à Saint-Ghislain" est reporté à la prochaine réunion dont la date est à fixer.

Ce point d'actualité sera donc ajouté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité d'Accompagnement.

Par ailleurs, deux points divers sont parvenus dans l'intervalle, l'un abordera, à sa demande, une présentation de Monsieur NOEL sur l'intention d'installation d'une unité de recyclage des plastiques sur l'ECO zoning de Tertre (20' maximum). L'autre concerne une demande de Madame HUBERT concernant une sollicitation d'autorisation de chasse aux sangliers sur des parcelles appartenant à Prince Minerals.

En concertation, l'assemblée fixe le calendrier **2022** des réunions:

**-le jeudi 24 mars à 18 heures** dans la Salle Communale, Rue du Presbytère, 10 à 7334 VILLEROT.

**-le jeudi 19 mai à 18 heures** dans la Salle Communale, Rue du Presbytère, 10 à 7334 VILLEROT.

**-le jeudi 15 septembre à 18 heures** à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

**-le jeudi 15 décembre à 18 heures** à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

Trois communications générales avant d'aborder l'ordre du jour :

1. Le service mobilité de la Ville, suite à l'ouverture du pont, demande aux entreprises du zoning de rappeler à leurs chauffeurs et sous-traitants d'emprunter la **route de Wallonie** et plus la traversée de Tertre.
2. Concernant le projet SOVEDO présenté précédemment, la décision du fonctionnaire technique de la Direction de Mons et du fonctionnaire délégué de la Direction de l'Urbanisme Hainaut, prise le 02 août 2021, refusant à la SOVEDO Logistics and Fuels le permis unique pour construire et exploiter une nouvelle station-service avec installation GNL, un nouveau garage pour l'entretien et la réparation, un nouveau truckwash et une nouvelle cabine à haute tension situé

Rue Octave Malice/Rue du Bois à 7333 ST-GHISLAIN (Tertre) est confirmée. Le permis sollicité est refusé. Un recours en annulation peut être porté devant le Conseil d'État contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

3. Le président informe la commission de la **création d'un comité d'accompagnement spécifique pour YARA** dans le cadre du nouveau Permis (13/10/2021). Sachez que ce comité a été constitué sur base de l'Arrêté Ministériel « pour assurer le dialogue durant la mise aux normes environnementales et l'exploitation ». Il sera à l'avenir important d'y être attentif afin de ne pas faire doublon avec le Comité d'accompagnement spécifique à YARA. Il rappelle que la Commission (CSE) a une vocation plus transversale et des objectifs plus généraux d'information, de reporting et d'échange d'information entre les membres et les entreprises du zoning de Tertre. En ce compris le signalement de nuisances via le poste de garde notamment.

L'ordre du jour de la réunion sera le suivant:

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. ~~Courte présentation du SPW ARNE & SPAQUE – Evaluation de l'état qualitatif des nappes aquifères en aval du zoning de Tertre à Saint-Ghislain~~ (point reporté lors de la prochaine réunion).  
Présentation de Monsieur NOEL - Intention d'installation d'une unité de recyclage des plastiques sur l'ECO zoning de Tertre.
3. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

#### **Deuxième point:**

#### **Présentation de Monsieur NOEL - Intention d'installation d'une unité de recyclage des plastiques sur l'ECO zoning de Tertre.**

Monsieur NOEL présente l'intention d'installation d'une unité de recyclage des plastiques sur l'ECO zoning de Tertre. Il présente des options de positionnement et indique que la superficie envisagée est d'environ 4 à 6 hectares (sites oilco vs site Carbo-Spaque). Il décrit le processus et le principe de fonctionnement de l'usine envisagée.

La présentation n'a pas été communiquée à ce stade (pour des raisons de brevets et de secrets industriels).

#### Questions - réponses

En réponse à Madame STINCHEDDU-GILMONT, Monsieur NOEL explique qu'il n'attend pas de produits générateurs d'odeurs et que les mises à l'air sont exceptionnelles. L'odeur pour ce type de produits ressemble à celle du mazout.

En réponse à Madame PYPE, Monsieur NOEL explique qu'il n'y a pas de risque particulier d'inflammabilité et d'écotoxicité. Ils sont comparables aux risques pour les autres hydrocarbures. Il précise qu'il s'agit des risques habituels.

A la question de Monsieur BENJELLOUN, Monsieur NOEL indique que normalement le projet n'est pas en principe SEVESO mais qu'une étude de sureté sera sollicitée auprès de l'U-Mons.

En réponse à Monsieur STEVENART, Monsieur NOEL indique que la fraction gazeuse du produit fini est un déchet ultime et pourrait-être considérée comme source d'énergie verte ce qui devra être validé par l'autorité compétente.

En réponse à diverses questions techniques, Monsieur NOEL précise qu'il s'agit d'un procédé de cracking et pas de thermolyse. Il signale qu'il est possible qu'il y ait de la biomasse dans la matière amenée (déchets plastiques) mais que tous les stockages seront réalisés dans des hangars fermés. Les matières ou déchets considérés comme dangereux, pourraient être intégrés et envisagés dans la demande de permis. Les gisements sont en cours d'évaluation en ce qui concerne les déchets plastiques.

En réponse à Monsieur POTTIEZ, Monsieur NOEL indique que le gaz envoyé dans un moteur à gaz est brûlé pour produire de l'énergie électrique et thermique. L'électricité sera utilisée par le procédé et son excédent sera soit injecté sur le réseau, soit mis à disposition des entreprises voisines. L'énergie thermique sera utilisée par le procédé.

Il n'y a plus de questions ou de remarques à ce stade.

Le président remercie monsieur NOEL pour sa présentation et Monsieur ÖZÜER pour sa présence.

Ces derniers quittent la séance.

### **Troisième point:**

#### **Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances**

La note habituelle est remise en séance et annexée au présent procès-verbal à l'attention des membres du comité (annexe 1) – Les différentes contributions sont compilées ci-dessous :

#### **-Pour ADVACHEM**

Monsieur RIFAUT détaille la note pour ADVACHEM.

- **Production :**

*Notre niveau des ventes en résine sera ± équivalent à celui de 2019. Nous compensons par une hausse des ventes principalement en formaldéhyde et notre engrais liquide; l'ADBlue ainsi que l'UFC restent des ventes marginales. Il n'y a plus de chômage temporaire lié au COVID-19 mais le télé-travail reste d'application pour certaines fonctions administratives. L'unité MyP, toujours problématique, ne fonctionne que sporadiquement malgré de multiples interventions de la maintenance.*

- **Travaux :**

*L'upgrade de nos unités de résines échangeuses d'ions pour le traitement du formaldéhyde est en finalisation et devrait être opérationnelle pour le début 2022. Nous avons reçu nos deux nouvelles unités d'osmose inverse ; la commande de la nouvelle cuve de stockage est passée et nous estimons une mise en service pour le mois de mars. Deux nouvelles cuves de stockage en Inox remplaceront 2 stockages existant (acier doux) qui seront mis en mitraille. Nous finalisons le plan du nouvel encuvement qui recevra deux nouvelles cuves qui contiendront les eaux de régénération des unités du traitement du formaldéhyde. Nous continuons notre réflexion pour l'emplacement de la future station d'embouteillage de notre engrais en petit conditionnement.*

- **Environnement :**

L'analyse semestrielle (29/10 – 30/11) des rejets gazeux a été réalisée sur l'unité DB Western : en adéquation avec le permis et sur l'unité MyP : dépassements constatés pour le CO, les COT mais correct pour le formaldéhyde. Les prélèvements pour le contrôle de l'unité Perstop ont eu lieu ce lundi 6 décembre. L'unité MyP est à l'arrêt depuis le 21/11. Nous ne prévoyons pas sa remise en service avant trouvé l'origine des dépassements et y remédier. Deux causes potentielles : un excès de composés à traiter ou une dégradation du catalyseur Pt suite aux multiples incidents de l'unité. Les contrôles légionnelles des tours de refroidissement respectent les impositions de notre permis. Nette amélioration sur les contrôles des eaux usées en 2021. Les analyses de juillet ne montrent qu'un dépassement en DCO en juillet en charge journalière. Nous continuons la mise en place des diverses actions liées aux inspections SEVESO et DPC. Nous avons présenté notre dossier : évaluation du risque sismique - sélection des installations. Nous attendons un retour des autorités

- **Autres :**  
**H&S :** 2 accidents avec arrêt de travail  
**Social :** 1 démission

#### **-Pour DE KEGEL ENERGIE S.A. - COMFORT ENERGY (anciennement WOS)**

Monsieur VERSCHUERE donne lecture de la note pour DE KEGEL ENERGIE S.A. - COMFORT ENERGY.

Exploitation :

- **Oilco :**  
Aucune modification en terme d'exploitation  
Audit annuel environnemental établi et plans d'actions mis en place  
Pas d'accident
- **De Kegel Energy :**  
Pas d'exploitation actuellement  
Nouveau cautionnement à constituer

Pas d'incident.

Projet d'Assainissement : dépôt d'une note technique visant à modifier le projet d'assainissement, en attente de validation des rapports intermédiaires

#### **-Pour DOW – POLYOL BELGIUM – Note communiquée par écrit le 13/12/2021**

##### **EHS :**

Il n'y a pas eu d'incident, aucun déversement et aucun incident de sécurité process.

Nous n'avons pas des malades COVID19.

Nous avons envoyé le dossier final pour le rapport de sécurité.

Nous avons eu fort occupé avec des audits:

Analyse des risques chimiques/processus réactifs : bons résultats

ESRA – audit pour l'électricité : Bons résultats

ISO 9001:2015 : Bons résultats

Integrated EHS audit: mauvais résultats pendant l'audit ils ont observé des gap majeur concernant des véhicules lourds (trucks) et une crue.

##### **Production**

La demande a été forte et la suit nous estimons des demandes fortes pour 2022.

#### **-Pour RENEWI BELGIUM**

Monsieur JENART présente la note pour RENEWI BELGIUM.

#### **Sécurité**

Pas d'accident enregistré sur le site depuis la dernière réunion

Le 15 septembre, un incident grave s'est produit sur le site : un camion porte conteneur a percuté la poutre du auvent du bâtiment. Suite au choc la poutre est tombée juste derrière la cabine du camion, n'entraînant fort heureusement aucune blessure pour le chauffeur et pour les autres travailleurs présents.



## Environnement

2 audits internes environnementaux ont été réalisés sur le site afin de vérifier la conformité aux exigences groupe et à notre permis d'environnement.

1 audit interne incendie a été réalisé afin de vérifier la conformité aux standards de prévention du groupe

- **Exploitation / projet**

Travaux d'aménagement de notre hall pour le stockage des boîtes médicales toujours en cours suite à retard des entrepreneurs.

Peu d'impact de la crise Covid 19 sur notre personnel ce qui permet d'assurer normalement nos activités.

Pas de question ou de remarque.

### **-Pour PRINCE MINERALS**

Madame HUBERT présente la note pour PRINCE MINERALS.

## EHS

- Gestion et prévention du Covid reste sous contrôle même si le nombre de cas positifs est en augmentation. Focus placé sur actions préventives et sur l'utilisation d'autotests

- Plan d'urgence revu, mis à jour et finalisé au cours du troisième trimestre 2021

Exercice d'évacuation effectué le 27 octobre 2021 afin de valider le nouveau plan d'urgence

Rapports de l'exercice en cours d'analyse

- Plan d'accès et de circulation au sein du zoning entamé avec Yara et Dow

## Activités

- Plusieurs unités de production Prince-Terre furent affectées par des problèmes techniques chez Yara, nécessitant des arrêts de fonctionnement. La situation s'est normalisée depuis fin novembre, permettant de recommencer la majorité des activités.

- La validation d'un investissement majeur pour le site est en cours, en collaboration avec Yara.
- Comme pour la majorité des sociétés, l'augmentation du coût énergétique affecte les résultats 2021
- Des offres ont été reçues pour le démantèlement et le remplacement d'une plateforme (bioxyde de Mn). Il est prévu d'entamer ce projet au cours du deuxième semestre 2022 ; l'installation d'une nouvelle plateforme à l'identique sera effectuée en 2023
- Audit de certification ISO14001 & 9001 effectués début octobre 2021
- Dans le processus de fusion & acquisition en cours, le Groupe Prince a décidé de se séparer de trois sites de production. Cette décision est prise dans le cadre des clauses de non-concurrence exigées par les autorités européennes et américaines. Par suite de certaines de ces activités, le site de Bruges est inclus dans le processus de ventes.

### **Emploi**

- Nouvelles fonctions en Production (2 opérateurs semaine / 1 coordinateur Maintenance)

Pas de question ou de remarque à ce sujet.

### **-Pour YARA**

Monsieur STEVENART présente la note pour YARA.

### **Sécurité :**

Depuis la dernière commission, nous avons eu deux accidents chômant.

Le vendredi 1/10, un opérateur a reçu une goutte de condensat d'acide faible dans l'œil quand il est passé à proximité de la pompe de condensat faible lors des opérations de démarrage d'une unité d'acide nitrique. La victime portait bien ses lunettes de sécurité et la conséquence de la blessure a pu être fortement réduite grâce à l'utilisation rapide de diphotérine. Nous proposons désormais de nouveaux casques avec des visières intégrées protégeant l'entièreté du visage pour éviter ce type d'accident dans le futur.

Le 22/11, un mécanicien était en train de déconnecter les tuyauteries d'une turbine dans l'unité d'ammoniac pour l'amener dans l'atelier de maintenance. Pendant l'opération de levage de la turbine, il a glissé sur une surface huileuse et est tombé d'une hauteur d'environ 50 cm. Il ne s'est rien cassé mais il a eu un hématome au niveau des côtes et le poignet foulé.

Nous allons donner à nouveau des formations (toolbox en autre) sur l'importance d'arrêter son travail lorsque que de nouveaux risques apparaissent durant le travail (exemple de l'huile dans ce cas de figure).

Comme annoncé lors de la dernière commission, nous avons remplacé les systèmes d'alerte du site de Yara Terte pendant la semaine 42 (du 18 au 22 octobre).

Courant du mois de novembre, nous avons eu une inspection de suivi des actions avec la DCRC et la DRIGM (Cellule RAM). Nous avons également eu un audit de 3 jours avec les compagnies d'assurance qui a permis de lever les anciennes non-conformités car elles étaient satisfaites des améliorations effectuées sur le site. Elles ont néanmoins soulevé 3 nouvelles opportunités d'amélioration au cours de leur visite.

### **COVID-19 :**

Pas d'arrêt d'activité, pas de chômage économique.

Nous continuons la gestion active du COVID avec tests préventifs sur site pour le personnel en concertation avec la Médecine du travail et les contractants (permanence autotests

rapides).

### **Environnement :**

Concernant le chantier d'assainissement de SGA et Finapal, celui-ci est quasi fini. Il reste un tas de terres de remblai sain à étaler et à compacter (nécessite des conditions météorologiques plus favorables) ainsi que la clôture périphérique à installer. Nous avons planter une haie d'arbustes indigènes le long des jardins rue E. Solvay et de la route de Wallonie.

Des équipes de Yara ont participé à l'initiative du Grand Nettoyage d'automne 2021 le vendredi 24 septembre avec des actions de ramassage des déchets le long de la rue de la Carbo et de la rue E. Solvay.

Plaintes : une plainte déposée le 06/10 par une habitante de Villerot (par mail) relayée par la ville de Saint Ghislain à l'entreprise Yara. Pas de suite donnée car la plaignante ne précise aucun fait particulier.

Cependant, après vérification auprès des responsables de production des unités de Yara, aucune perturbation notable du procédé ou activités particulières au sein des installations n'a eu lieu au cours de cette période.

### **Permis d'environnement :**

Bruit

Conformément à notre permis d'environnement relatif à l'assainissement acoustique du site de Yara Tertre, l'étude technico-économique préliminaire visant la réduction des émissions sonores de l'établissement a été remise aux autorités compétentes le 30/11/21.

Eaux de rejet

Le cahier des charges relatif à la construction de la future station d'épuration mutualisée a été transmis aux soumissionnaires le 14/10/21. Réception des offres le 17/12/21.

Pollution de sol

L'étude combinée (Eco) complémentaire des pollutions de sols a été envoyée à la DAS le 03/08. Celle-ci est déclarée complète et recevable.

Elle a été transmise aux différents services compétents pour demande d'avis. De nouvelles précisions ont été demandées à Yara le 12/10. Le nouveau rapport devra être communiqué mi-janvier 2022.

### **Communication :**

La plateforme de communication Yara est toujours active et nous nous efforçons d'y communiquer rapidement les informations pertinentes relative à la marche de l'usine. Nous communiquons maintenant sur les réseaux sociaux (Facebook et Linked In) ces mêmes informations et même davantage (recrutements, campagne de sensibilisation, collecte inondation, etc).

### **Production :**

Le prix du gaz naturel a fortement augmenté depuis le mois de Septembre. Heureusement, l'usine a su répercuter une partie de cette augmentation au niveau des prix de ventes des produits de l'usine. Les commandes semblent rentrer pour les mois de décembre et de janvier malgré les prix plus élevés pour les clients.

Nous avons réalisé un arrêt planifié pour changer le catalyseur DeNox de l'unité Dupont (acide nitrique 1) du 3 au 8 Octobre, nous constatons d'excellentes performance au nouveau du réacteur DeNox au niveau de l'abattement des gaz NOx. Ces performances seront confirmées durant un test-run de l'unité.

Un petit arrêt sur l'unité d'acide nitrique 3 pour effectuer une réparation au niveau du pré économiseur a été réalisée du 14 au 18 Octobre

Nous avons procédé à l'arrêt de l'unité d'ammoniac à la suite d'une fuite à un échangeur de la section synthèse de l'unité le 27 Octobre. L'échangeur concerné a dû être envoyé en atelier pour une réparation plus importante qu'initialement prévue. L'unité a été remise en service le 21 Novembre.

Toutes les unités situées en aval ont pu être également remises en service dans la foulée grâce à la disponibilité de l'ammoniac.

En réponse à Monsieur POTTIEZ, Monsieur STEVENART indique que concernant le stockage d'acide nitrique concentré, c'est actuellement en cours (la partie industrielle qui paie le projet étudie et décidera de l'endroit stratégique).

Il n'y a plus de questions ou de remarques.

**-Le relevé des plaintes** reçues depuis la dernière réunion (09/09/2021).

MODIFICATION ADAPTATION - Faisant suite aux demandes formulées lors de la dernière réunion sollicitant d'élargir la diffusion des appels relatifs aux nuisances réceptionnées au poste de garde à l'ensemble des entreprises du site et présentes à la CSE, la procédure a été modifiée. Toutes les nuisances signalées au poste de garde sont maintenant transmises par les agents G4S aux différentes entreprises du zoning membres de cette commission à savoir YAR, PRINCE, RENEWI, DOW, ADVACHEM.

Le président remercie Madame HUBERT pour le suivi réalisé.

Pour rappel, il n'est pas question de demander un retour concerté au plaignant et/ou à la commission. Cependant cela permettra au besoin à chaque entreprise de traiter indépendamment et le cas échéant de prendre les mesures qu'elle jugera utiles et d'en informer les autres.

Le président rappelle les voies de communications possibles et les différents canaux possibles à savoir le Service environnement de la Ville, la Plateforme web de Yara, le poste de garde, les représentants des riverains sans oublier de préciser la nature du problème ou la question, le lieu, la date et l'heure.

Le signalement de nuisances s'effectue sans préjudice aux prérogatives du DPC compétant pour connaître les plaintes.

En ce qui concerne les signalements de nuisances enregistrés sur la période :

Monsieur RIFAUT, pour ADVACHEM, indique avoir reçu une plainte relative à des odeurs de colle et de formaldéhyde d'un habitant de Sirault (rue E. Lenoir). Un suivi a été assuré et les informations communiquées aux autres entreprises du zoning en ce compris les éléments de réponse adressés au plaignant. Monsieur RIFAUT précise qu'aucune odeur de formaldéhyde n'a été détectée hier sur le site et que vu la distance entre Advachem et les points de détection – de l'ordre de 3.5 km - la direction des vents dominants, la dilution dans l'air et la présence de catalyseurs/épurateurs sur les rejets gazeux, la recherche de l'origine de ces odeurs est à élargir aussi bien sur la définition de l'odeur que sur la zone de provenance. Dans l'hypothèse d'une nouvelle occurrence, les différents n° de téléphone à utiliser ont été communiqués.

Plainte déposée le 06/10 par une habitante de Villerot (par mail) relayée par la ville de Saint Ghislain à l'entreprise YARA (voir note entreprises).

La Ville de Saint Ghislain indique n'avoir reçu aucune autre plainte.

Les riverains signalent percevoir plus le bruit du zoning ces derniers temps.

Monsieur POTTIEZ réitère sa demande de savoir s'il est possible d'avoir un inventaire, pour chaque entreprise, des mises à l'air avec l'orientation des tuyères et l'intensité acoustique mesurée ou estimée pour chacune des cheminées.

Pour mémoire et comme déjà expliqué précédemment, Monsieur STEVENART indique qu'il est complexe de dissocier les bruits et que changer l'orientation ne ferait que reporter le problème. Il est donc préférable d'étudier des solutions techniques spécifiques (comme le placement de silencieux). Il rappelle l'étude technico-économique préliminaire visant la réduction sonore de l'établissement qui sera développée dans le cadre du comité d'accompagnement spécifique à YARA.

Il n'y a plus de questions ou de remarques.

#### **Quatrième point:**

##### **Fonctionnement, Prochain ordre du jour**

Il n'y a pas de point particulier à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante si ce n'est le report du point SPW ARNE-SPAQUE.

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. **Courte présentation du SPW ARNE & SPAQuE - Evaluation de l'état qualitatif des nappes aquifères en aval du zoning de Terre à Saint-Ghislain.**
3. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

#### **Cinquième point:**

##### **Divers**

Madame HUBERT explique que PRINCE MINERALS a reçu une demande concernant une autorisation de chasse aux sangliers sur des parcelles lui appartenant. Il a été relevé aussi que le terrain dont question se trouve fort proche du zoning (chargement canal de YARA).

Cette demande a suscité différentes questions : Comment garantir la maîtrise du risque par rapport aux installations dangereuses ? Est-ce que les autorisations de chasse en tiennent compte ? Y-a-t-il des zones d'exclusion de chasse à proximité du zoning ? Quelles armes sont utilisées (leur portée ?) ? Comment évalue-t-on la fiabilité / professionnalisme des chasseurs ? Est-ce que des contrôles sont réalisés par les services de police ?

En synthèse, les éléments de réponses obtenus par la Ville sont les suivants :

Extraits du courriel du DNF envoyé au service Environnement de la Ville de Saint-Ghislain (il sera communiqué en totalité à Madame HUBERT par Madame LELEUX) : Pour le DNF ... *il n'y a toutefois rien de prévu de spécifique dans la Loi sur la Chasse par rapport à des installations dangereuses. La portée des armes utilisées (en particulier les balles de carabines pour le grand gibier), est en théorie de largement plus d'1 km, mais c'est leur utilisation pratique qui permet de réduire le risque (qui n'est jamais rigoureusement nul). La fiabilité des chasseurs est « attestée » par l'obtention du permis de chasse, mais est-ce pour autant qu'ils sont tous impeccables dans leur pratique ? « la détention d'un permis de conduire ne garantit pas une attitude irréprochable sur la route, et on ne peut demander au policier de la route de se porter garant de tous les conducteurs qui prennent leur véhicule... ».*

*En résumé, ce n'est pas le DNF qui donne les autorisations de chasse, le DNF contrôle que les conditions pour la pratique de la chasse sont respectées. Le DNF donne éventuellement des autorisations de destruction lorsque la chasse n'est pas possible (sur des terrains non chassés pour une question de surface minimum non atteinte, ou en dehors des dates prévues par la Loi par exemple) uniquement pour des espèces qui posent des problèmes de dégâts ou de sécurité publique. Dans le cas présent si les autorisations des propriétaires sont obtenues par le chasseur, il sera bien en situation de chasse, les demandes d'autorisation de destruction au DNF ne seront donc pas nécessaires.*

Monsieur BENJELLOUN signale par courriel au PLANU de Saint Ghislain que c'est la première fois qu'on lui pose cette question. Il ne peut se prononcer sans une analyse de risque. Il faut bien entendu s'assurer qu'aucune balle (même accidentellement) ne puisse atteindre les installations d'un site Seveso et surtout les installations dangereuses. Il indique qu'il n'est pas expert en balistique mais il faut s'assurer qu'aucun chasseur ne puisse pénétrer dans le périmètre de sécurité défini avec un facteur de sécurité conséquent.

Madame PYPE recommande la prudence et en cas de découverte de douilles sur les propriétés des entreprises du zoning de le signaler et de déposer plainte à la police.

Madame HUBERT, indique que PRINCE MINERALS compte tenu des risques n'envisage pas de donner suite à cette demande.

Il n'y a plus de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants

Excellentes fêtes de fin d'année à tous.

---